

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET).M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

Etaient absents excusés

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/07

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022, de manière anticipée, soit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **3 388 877.66 €**
- Excédent d'investissement reporté : **206 964.95 €**
- Résultat de la section de fonctionnement 2021 : **679 222.76 €**
- Résultat de la section d'investissement 2021 : **- 554 768.20 €**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 2022 (R002) : **4 068 100.42 €**
(Composé du résultat positif de la section de fonctionnement, soit 679 22.76 + l'excédent de fonctionnement reporté, soit 3 388 877.66 €)
- Report de l'excédent de la section d'investissement en R001 de 2022 : **- 347 803.25 €**
(Composé du résultat négatif de la section d'investissement, soit -554 768.20 € + l'excédent d'investissement reporté, soit 206 964.95 €)

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité, moins 4 abstentions,

- D'adopter l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

- Transmis le **28 JAN. 2022**

- Affiché le **28 JAN. 2022**

